

Salaires 2004

C'est 2,3 % au 1^{er} janvier 2004, dans l'unité syndicale

Dès le début de la réunion, l'intersyndicale CFDT – CFTC – CGC – CNSF – FO – UNSA a réaffirmé sa revendication initiale de 2,3 % d'augmentation des salaires au 1^{er} janvier 2004. Cette revendication avait été récemment confirmée par un courrier adressé aux directions des SEMCA.

Tout au long de la réunion, les directions ont fait plusieurs propositions, passant progressivement de 1,75% à 2%. L'intersyndicale, soudée jusqu'au bout, a refusé ces dernières, affirmant que le compte n'y était toujours pas. Rien ne peut en effet justifier des propositions inférieures à celles de l'année dernière, alors que la santé économique des SEMCA ne s'est pas dégradée, bien au contraire.

Après trois suspensions de séance, les directions ont fait une ultime proposition, acceptée par l'intersyndicale :

- ▶ **Augmentation de la valeur du point de 2% au 1^{er} janvier 2004 , qui passe ainsi à 5,5721 euros ;**
- ▶ **Revalorisation d'un point d'indice au 1^{er} janvier 2004 pour tous les salariés présents à la date de signature de l'accord. Cette mesure représente 0,3% en moyenne pour chaque salarié.**

Ces deux mesures représentent donc 2,3% d'augmentation générale au mois de janvier 2004. Les rappels seront effectués sur la paie de juillet 2004.

De plus, des mesures « bas salaires » revalorisent les indices des salariés compris entre 211 et 220 au 1^{er} juillet 2004, et représentent 0,04% supplémentaires :

- Indice égal à 211 : + 3 points
- Indice égal à 212 : + 2 points
- Indice compris entre 213 et 220 : + 1 point

Les pieds d'échelle 5 et 6 sont portés respectivement aux indices 214 et 221.

Contrairement aux 2 non-signataires, l'intersyndicale CFDT, CFTC, CGC, FO, UNSA, CNSF, déterminée et unie, a jusqu'au bout défendu une revendication construite et réaliste, sans jamais tergiverser. C'est bien cette démarche commune et responsable qui a contraint les directions à céder, avec un résultat concret pour tous les salariés.

